

Évaluer les risques professionnels

Créer ou actualiser son Document Unique

Informations



Objectifs

- Comprendre les enjeux d'une culture sécurité dans l'établissement
- Élaborer un Document Unique adapté à l'activité et aux réalités du terrain
- Rendre les acteurs de prévention autonomes dans sa création, sa mise à jour et son appropriation



Prérequis

Ne nécessite aucun prérequis



Public

Tous dirigeants, référents sécurité ou acteurs dans l'évaluation des risques professionnels de sa structure.



Durée

2 sessions de 3h

Délais d'accès : 8 jours



Moyens & méthodes

- Expositives avec diaporamas, photos, vidéos.
- Applicatives avec documents de la CARSAT, INRS et autres sites de référence et exemples de Document Unique (trame), mise en situation présentation du DUER. ...



Tarifs

Sur devis

Ressources techniques et pédagogiques : Mise à disposition de supports spécifiques à la formation (support de formation est édité pour le stage, celui-ci comprend toutes les références utilisées lors de la formation).

Accessibilité : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour étudier ensemble les éventuelles adaptations nécessaires.

Validation des acquis : Un QCM permet de mesurer les compétences acquises et confirmer l'atteinte des objectifs fixés.

Programme de formation

Ce programme, conçu comme une base de réflexion, s'adapte aux profils des participants en prenant en compte leur expérience, le type d'établissement dans lequel ils évoluent, ainsi que leurs objectifs personnels.

Module 1 – Pourquoi un Document Unique

- Obligations et nouvelles réglementations.
- Enjeux (juridiques, financiers et humains).

Module 2 – Etat des lieux

- Inventaire des informations nécessaires via la Fiche Entreprise, le registre de sécurité, fiches de postes, fiches sécurité, registre des accidents de travail, ...
- Composantes d'un DUER avec repérage des plus et moins de son Document Unique (si existant).

Module 3 – Méthode

- Les 4 étapes et le contenu.
- La méthode d'évaluation des risques (processus d'apparition du dommage et définitions).
- Repérage d'une visite sécurité par Unités de Travail (méthodologie et outils).

Module 4 – La construction d'un Document Unique

- Identification des risques et recherche de situations dangereuses (risques de 1 à 20 selon l'INRS)
- Cotation et évaluation d'un risque (Gravité / Fréquence / Priorité)
- Proposition de solutions de prévention et de protection en lien avec les situations dangereuses (les 9 principes généraux de prévention)
- Plan d'actions et suivi
- Procédure d'actualisation
- Les autres documents obligatoires en sécurité.